

## 1/ Adhérer à l'association

3 formules :

- adhésion personne individuelle : cotisation annuelle : 20 €
- structure collective : cotisation de base x 2
- membre bienfaiteur : cotisation de base x 10

l'adhésion donne droit :

- à une voix délibérative en Assemblée générale de l'association
- à l'envoi gratuit du bulletin "Les Echos de la MDE de Châteauroux"
- au prêt gratuit de documentation

- au prêt gratuit de jeux coopératifs

[télécharger le bulletin d'adhésion](#)

## **2/ Faire un don**

Déductible de l'impôt sur le revenu (particuliers) ou de l'impôt sur les bénéfices (entreprises).

66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu - exemple : un don de 100 € revient en fait à un don de 44€ (66€ de réduction d'impôt)

## **3/ Parrainer ses manifestations ou les organiser en partenariat avec elle**

afin de faire connaître ses activités et de contribuer à leur financement.

#### **4/ Appartenir à son Comité d'Honneur et de Soutien**